

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 7 novembre 2022 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

164-11-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

5.3 - Rapport du maire

5.4 - Rapport des délégués aux comités

5.5 - Correspondance

6 – Législation

7 – Service des travaux publics

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Travaux correctifs de la passe à poissons - Réception définitive

8 – Service d'urbanisme

8.1 - Rapport des permis

8.2 - Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 218 207, propriété de monsieur Jean Grenon, afin d'y construire une résidence

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

9.2 - Calendrier des séances du conseil de l'année 2023

9.3 - Liste des personnes endettées au 3 novembre 2022

9.4 - Rencontre préparatoire - prévisions budgétaires 2023

9.5 - Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes

9.6 - PRABAM - Reddition de comptes et confirmation de la réalisation des travaux

9.7 - Données sur les prélèvements d'eau

9.8 - Azimut diffusion - Soutien financier / Aventure T de l'École Christ-Roi

9.9 - Tournoi de poker

9.10 - Comité des Loisirs de Saint-Aimé/Massueville - Nomination des représentants de la Municipalité

9.11 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts

9.12 - Demande de commandite - Partie de hockey finissants et

membres du personnel

9.13 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation

9.14 - Parc Carré Royal - Adoption du budget 2023

9.15 - Bibliothèque - Adoption du budget 2023

9.16 - Comité des Loisirs - Adoption du budget 2023

9.17 - Parade de la Saint-Jean 2023 - Char allégorique

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

10.1 - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - Demande d'appui

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

165-11-2022

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 3 octobre 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

5 - ADMINISTRATION

166-11-2022

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022 au montant de 76 580,13\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022 au montant de 76 580,13\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil les deux (2) états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal*;

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Le second compare les revenus et dépenses dont la

réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5.3 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'octobre.

5.4 - Rapport des délégués aux comités

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

5.5 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 7 novembre 2022).

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de messieurs Luc Chamberland et Denis Desrosiers, inspecteurs municipaux, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période de septembre à octobre 2022 a été remis aux élus pour information.

167-11-2022

7.2 - Travaux correctifs de la passe à poissons - Réception définitive

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a accepté le rapport de suivi sur l'intégrité des travaux produit au printemps 2022;

Considérant la réception définitive des travaux de la passe à poissons en date du 2 novembre 2022, préparé par notre ingénieur, monsieur Michel N. Houle;

Considérant sa recommandation de paiement;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De procéder au paiement de 15 000\$ taxes incluses à LA Hébert tel que prévu dans l'entente intervenue pour la réalisation des travaux. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que quatre (4) permis ont été émis pour la période d'octobre 2022.

168-11-2022

8.2 - Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 218 207, propriété de monsieur Jean Grenon, afin d'y construire une résidence

Considérant que la demanderesse souhaite aliéner et utiliser une partie du lot 3 218 207 à des fins autres que l'agriculture afin d'y construire une résidence unifamiliale;

Considérant que la superficie visée par la présente demande correspond à 0,61578 hectare;

Considérant que la superficie visée par la présente demande n'est actuellement pas cultivée;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé ne possède aucun périmètre urbain et donc aucun espace disponible à la réalisation de ce projet à l'extérieur de la zone agricole;

Considérant que l'utilisation projetée est conforme aux usages autorisés à la réglementation de la municipalité de Saint-Aimé;

Il est adopté à l'unanimité
Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé soutient la demande relative à l'aliénation et à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 218 207, propriété de monsieur Jean Grenon, afin d'y construire une résidence unifamiliale.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, tout membre du conseil municipal doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

169-11-2022

9.2 - Calendrier des séances du conseil de l'année 2023

Considérant que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui débuteront à 19h30 le:

**16 janvier - 6 février - 6 mars - 3 avril - 1^{er} mai - 5 juin - 3 juillet
21 août - 5 septembre - 2 octobre - 6 novembre - 4 décembre**

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

170-11-2022

9.3 - Liste des personnes endettées au 3 novembre 2022

La directrice générale informe le conseil que le montant des taxes à recevoir au 3 novembre 2022 s'élève à 24 838.35 \$

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

De mandater la directrice générale à procéder à l'expédition d'un dernier avis aux personnes qui n'ont pas effectué le paiement de leurs taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.4 - Rencontre préparatoire - prévisions budgétaires 2023

Les membres du conseil retiennent la date du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 19h30 pour la rencontre de préparation des prévisions budgétaires 2023, lesquelles seront adoptées le **8 décembre 2022** à 19h30.

171-11-2022

9.5 - Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes

Considérant la période des fêtes et les congés s'y rattachant;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

D'autoriser la fermeture du bureau municipal du mercredi 21 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 inclusivement, et de procéder à le diffuser via les moyens de communication habituels.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

172-11-2022

9.6 - PRABAM - Reddition de comptes et confirmation de la réalisation des travaux

Considérant la subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRABAM;

Considérant que les travaux sont maintenant complétés;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la reddition de comptes;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le conseil entérine et confirme que les travaux de rénovation du garage municipal visés par la reddition de comptes ont été réalisés;

Que la municipalité a pris connaissance du guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

173-11-2022

9.7 - Données sur les prélèvements d'eau

Considérant que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

Considérant que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

Considérant que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en oeuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

Considérant que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

Considérant que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

Considérant la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu' "une modification législative doit être considérée" et qu'il est demandé "au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public";

Considérant le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

De demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

De demander aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

174-11-2022

9.8 - Azimut diffusion - Soutien financier / Aventure T de l'École Christ-Roi

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De verser à Azimut diffusion un montant de 190\$ afin de défrayer une partie des coûts pour les ateliers préparatoires offert par un animateur/médiateur professionnel aux 76 élèves de l'école Christ-Roi. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

175-11-2022

9.9 - Tournoi de poker

Le Conseil prend connaissance du Tournoi de Poker organisé par monsieur Richard Gauthier et ses bénévoles au profit d'Ô Chalet Aimé-Massue Loisirs intergénérationnels et du club FADOQ de Saint-Aimé/Massueville qui se tiendra le 12 novembre 2022;

Considérant que l'activité se tiendra à la salle de l'école Christ-Roi et que des frais de ménage s'imposent.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé s'engage à défrayer lesdits coûts, s'il y a lieu, à parts égales avec le Village de Massueville.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.10 - Comité des Loisirs de Saint-Aimé/Massueville - Nomination des représentants de la Municipalité

Sujet reporté à une séance ultérieure

176-11-2022

9.11 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil retienne les services de "Entreprise O.G. Villiard" pour la tonte de la pelouse et le ramassage des feuilles au Centre de services pour l'année 2023 au coût de 1 600\$ plus les taxes applicables et pour la tonte de la pelouse à la Croix Thiersant au coût de 70\$ la coupe plus les taxes applicables tel que déposé dans sa soumission datée du 20 octobre 2022 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-70170-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

177-11-2022

9.12 - Demande de commandite - Partie de hockey finissants et membres du personnel

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de commandite pour la partie de hockey des finissants de l'ESFL contre les membres du personnel qui aura lieu le 21 décembre prochain dans le cadre des festivités du 50^{ième} anniversaire de l'école;

Considérant que l'école secondaire Fernand-Lefebvre désire offrir aux joueurs un chandail de hockey et des bas en souvenir de cet événement, l'école sollicite un appui financier;

En conséquence,
Il est adopté à l'unanimité
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 100\$ pour la partie de hockey des finissants de l'ESFL contre les membres du personnel qui aura lieu le 21 décembre prochain à l'école secondaire Fernand-Lefebvre. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

178-11-2022

9.13 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation

Considérant la demande du Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu datée du 19 août 2022 pour avoir la permission de traverser le rang Saint-Thomas entre les numéros civiques 170 et 200;

Considérant que le Club V.T.T Vagabond du Bas-Richelieu s'engage à installer la signalisation adéquate sur le sentier;

Considérant que le Club V.T.T Vagabond du Bas-Richelieu respecte la distance minimale de 100 mètres entre le sentier et une habitation, règle établie par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Fédération Québécoise des Clubs Quads;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'autoriser le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu à traverser le rang Saint-Thomas ainsi qu'à installer la signalisation requise sur ce secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

179-11-2022

9.14 - Parc Carré Royal - Adoption du budget 2023

Considérant qu'une copie du budget 2023 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2023 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs qui a été adopté par l'organisme le 11 octobre 2022.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 6 650 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

180-11-2022

9.15 - Bibliothèque - Adoption du budget 2023

Considérant qu'une copie du budget 2023 de la Bibliothèque a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2023 de la Bibliothèque;

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

181-11-2022

9.16 - Comité des Loisirs - Adoption du budget 2023

Considérant qu'une copie du budget 2023 du Comité des Loisirs a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2023 du Comité des Loisirs au montant de 85 650\$ qui a été adopté par l'organisme le 27 septembre dernier.

La quote-part de la municipalité s'élève à 31 200\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

182-11-2022

9.17 - Parade de la Saint-Jean 2023 - Char allégorique

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'accepter l'offre de madame France Durocher, soit la conception du char allégorique pour les festivités 2023, et ce, conditionnellement à ce que les défilés soient au programme des festivités de la Saint-Jean 2023;

Il est aussi résolu d'accorder un budget de 900\$ pour la construction du char allégorique représentant la Municipalité lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Les versements seront faits en avril et en juin. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70193-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

10.1 - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - Demande d'appui

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande d'appui.

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

183-11-2022

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h56.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière